

INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

Décision NU-PC-MRF n° 14-005 du 13 octobre 2014 portant délégation de signature du responsable ressources humaines du département du matériel roulant ferroviaire (MRF), au responsable ressources humaines de l'unité pôle central (RATP)

NOR : DEVT1425100S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le responsable ressources humaines du département MRF,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 1^{er} juillet 2011 (note générale n° 2011-31) au directeur du département MRF par le président-directeur général de la RATP;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 5 septembre 2014 (note de département n° 14-040) au responsable ressources humaines du département MRF par le directeur du département MRF,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à Mme Zélie CONGE, responsable ressources humaines de l'unité pôle central, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris dans le cadre de l'activité de ladite unité : les décisions relatives aux mesures disciplinaires du premier degré a.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 13 octobre 2014.

*Le responsable ressources humaines
du département MRF,
O. SOULAINES*